



Préavis n°21/2023 de la Municipalité au Conseil Général du 11 décembre 2023

OBJET : Demande de crédit complémentaire au budget 2023

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

Préambule

Afin de répondre aux dispositions légales mentionnées dans le règlement sur la comptabilité des communes (RCCom), la Municipalité sollicite l'octroi de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2023 pour des dépenses imprévues ou sous-évaluées lors de l'élaboration du budget. Cette demande inclut les dépenses imprévisibles et exceptionnelles selon l'article 11 du RCCom, qui concernent en général des ruptures de conduites ou des évènements liés aux dangers naturels.

Par souci de transparence, nous vous présentons ci-après les principales modifications à apporter au budget 2023 :

➤ **11. Administration**

110.317.0 Réceptions + manifestations. Lors de la fête de l'Abbaye des chasseurs en juillet 2023, il n'a pas été possible de récolter du buis pour décorer le village. La commune a acheté pour CHF 1'483.20 de drapeaux-guirlandes avec les écussons de Moiry et du canton, qui seront utilisables pour d'autres manifestations. Demande complémentaire de **CHF 1'500.00**.

➤ **35. Bâtiments communaux**

351.314.1 Entretien salle villageoise. La commune a dû acheter un nouveau lave-vaisselle pour CHF 8'786.20 + le produit adéquat pour CHF 557.90, ce qui n'était pas prévu au budget. Demande complémentaire de **CHF 9'000.00**.

➤ **43. Routes**

430.314.2 Entretien du réseau routier. En plus des travaux planifiés, la commune a effectué d'autres entretiens afin de bénéficier de subventions via les dépenses thématiques, qui seront supprimées dans la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise NPIV entrant en vigueur en principe au 01.01.2025 : Chemin des Liapes CHF 7'086.65, route de Chevilly CHF 19'914.50, changement de 2 grilles pour CHF 5'600.00. Demande complémentaire pour les routes de **CHF 30'000.00**.

➤ **46. STEP**

460.314.3.1 Evacuation des boues.

Le volume des boues évacuées est plus important que prévu. Demande complémentaire de **CHF 4'000.00**.

Préavis n° 21/2023 – Demande de crédit complémentaire au budget 2023

Au total, la demande d'un crédit complémentaire pour le budget 2023 s'élève à **CHF 44'500.00**.

Récapitulatif des charges supplémentaires pour 2023

Rubrique	Titre	Budget 2023 Charges	Crédit demandé	Budget après crédit complémentaire Charges
11	Administration	169'394	1'500	170'894
35	Bâtiments	137'656	9'000	146'656
43	Routes	46'640	30'000	76'640
46	Epuration	74'058	4'000	78'058
	Total	427'748	44'500	472'248

Cette demande de crédit budgétaire complémentaire est à relativiser, car environ la moitié de ces dépenses supplémentaires seront compensées par des subventions, des prélèvements dans les fonds de réserves et des remboursements.

CONCLUSIONS

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité propose au Conseil général de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE MOIRY,

- **Vu** le préavis n° 21/2023 de la Municipalité,
- **Ouï** le rapport de la Commission de gestion/finances,
- **Considérant** que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

- D'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de **CHF 44'500.00** pour couvrir les dépenses supplémentaires au budget de fonctionnement 2023.

APPROUVE PAR LA MUNICIPALITÉ DANS SA SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 2023

Le syndic :



G. Dolivo



La secrétaire :



V. Sigen